aménagement particulier du secteur du RAVAT

LE RAVAT

Ces secteurs à aménager sont situés au Nord-Ouest du PAVE, en limite d'urbanisation

Less orientations d'aménagement déterminées par la commune de Marcilly Le Châtel, pour ces deux zones distinctes, sont reprises dans le présent document.

Tous constructeurs ou aménageurs devront respecter ce principe.

Il s'agit de définir l'implantation de la voie de desserte qui pourrait devenir la base d'une PVR.

Ce cheminement donnant l'orientation d'aménagement souhaitée.

75,00

35,00

aménagement particulier du secteur le PAVE

LE PAVE

35,00

35,00

orientations particulières